

PDIE

Transports alternatifs : les entreprises adhèrent !

Multiplication des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) dans le Grand Lyon. Dernier en date mais pas le plus simple à mettre en œuvre : celui de la Presqu'île.

Les Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) visent à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles par un usage privilégié des modes de transport autres que la voiture individuelle. En raison de leur impact positif sur l'environnement, leur mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques via des aides financières et l'accompagnement des collectivités.

La CCI, dès 2005, s'est imposée comme le bras armé du projet de management de centre-ville de la Presqu'île en permettant l'octroi de 922 500 euros au titre du plan d'actions global, dont le PDIE et la problématique des déplacements des hommes et des marchandises faisaient partie. Ce PDIE entre en



dans un souci de mutualisation et de multimodalité des déplacements. Exemple : la mise en place de l'abonnement de transports en commun City Pass pour les collaborateurs des entreprises signataires avec un financement à hauteur de 50 % de la part de l'employeur et une subvention de 4 euros en provenance du Sytral par abonnement. Les entreprises peuvent également bénéficier de tarifs avantageux pour l'acquisition des vélos à assistance électrique signés Vélogik, une société labellisée Novacité récemment. Quant aux aficionados de la voiture, ils disposent du site internet www.covoiturage-grandlyon.com permettant de trouver la solution

de co-voiturage adéquate, ainsi que les réductions proposées par le service de location de voitures Autolib'. A fin juin, 17 entreprises s'étaient engagées dans ce PDIE, soit 110 abonnements City Pass conclus.

Quatre autres plans sont opérants, initiés par le Grand Lyon

(avec un cofinancement Région Rhône-Alpes, Ademe) en partenariat avec la CCI et les associations d'entreprises locales : celui du Plateau Nord, le plus ancien sur une zone d'activités, celui de Techlid, celui du 7^e arrondissement, lauréat du prix européen de la mobilité en raison de son exemplarité et celui de la ZI Lyon Sud-Est incluant les communes de Vénissieux, Corbas, Saint-Priest et Mions, dont la phase de diagnostic s'est terminée en juin et les premières actions démarrent. Au programme : discussion avec le Sytral sur des refontes de lignes, aménagement de voirie pour faciliter les déplacements à vélo, co-voiturage... Le tout dans une triple perspective d'attractivité économique du territoire, de simplification de la vie des salariés et bien sûr de réduction des émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

Contact : 0821 231 251 (0,12€ ttc/mn)

 www.lyon.cci.fr

130

Le nombre de salariés concernés par le PDIE du 7^e arrondissement après deux ans de fonctionnement, dont 16 % disent avoir abandonné la voiture pour se rendre au travail.

phase opérationnelle, dirigé par l'association Tendances Presqu'île auprès de ses 260 adhérents, dont 200 commerces. Il s'illustre par plusieurs volets complémentaires

Les PDIE en préparation

> **Val-de-Saône** : porté par le Syndicat de communes Saône-Mont-d'Or sur 16 communes, ce PDIE est en cours d'élaboration. Plan d'actions prévu fin 2009 pour un démarrage courant 2010.

> **Oullins** : les études de lancement sont menées depuis juillet auprès des entreprises du secteur pour un lancement du PDIE début 2011. La CCI souhaite élargir ce document aux communes limitrophes, dont Saint-Genis-Laval.